

1 Rue des chasseurs
16400 PUYSMOYEN
05.45.61.50.71

En renseignant et en retournant ce carnet vous participez à la gestion et à la conservation du lièvre en Charente.

Vous pouvez également saisir vos prélèvements sous **ChasssAdapt**



Android



Apple



Carnet de prélèvement lièvre 2026 - 2027

à compléter de façon lisible

Nom : | | | | | | | | | | | |

[illegible]

Territoire(s) de chasse (à préciser) :

n° 1: | | | | | | | | | | | |

n° 2: | | | | | | | | | | | |

n° 3: | | | | | | | | | | | |

n° 4: | | | | | | | | | | | |

IMPORTANT, carnet valable uniquement lorsque :

- soit le numéro d'identifiant du titre de validation est reporté dans le cadre ci-dessous,
- soit la vignette sur laquelle figure ce numéro identifiant est découpée et collée dans ce cadre

Carnet prélèvement lièvre du titre annuel de validation ou numéro d'identifiant :

N° TERRITOIRE						
DATE DE PRELEVEMENT						

RÉGLEMENTATION

Tout lièvre doit être inscrit sur le carnet de prélèvement obligatoire et marqué à l'aide du dispositif agréé, s'il en existe un sur le territoire. Le jour de prélèvement, le numéro de territoire (lorsque vous pratiquez sur plusieurs territoires différents doivent être notés au stylo au retour de la sortie de chasse.

Pour les conditions de chasse du lièvre, consulter l'arrêté préfectoral.

Pour l'ensemble des chasseurs du département, le carnet est à retourner impérativement dès la fermeture générale de la chasse, et au plus tard, pour le 31 janvier 2027 au président de votre société de chasse.

